Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 069-216900290-20250324-ECIV_AR20250323-AR

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES
Réf. :

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : ECIV_AR20250323

Objet : Délégation de fonction d'officier d'état civil à un conseiller municipal

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-18 et L. 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'absence du maire et des adjoints pour la célébration des mariages,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Jacqueline PALLUY-PLANTIER, conseillère municipale de la Ville de Bron, est déléguée pour exercer les fonctions d'Officier d'état-civil pour la célébration des mariages ayant lieu le samedi 29 mars 2025 :

- à 11H : [redacted]

- à 11H30 : [redacted]

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'éxécution du présent arrêté.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 24/03/2025
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD,